



# Rapport d'activité

2020



# Sommaire

Le mot du président	5
Qui sommes-nous?	
1. Historique	7
2. Membres	8
3. Missions	10
4. Organisation	10
5. Représentants COPAS au sein d'organes externes	14
L'année 2020 en un clin d'oeil	16
Principales activités de la COPAS en 2020	
1. Coronavirus	18
2. Aides et soins	22
3. Santé publique	24
4. Personnel du secteur	25
5. Finances	26
6. Juridique	28
7. Communication	29
8. RSE	30

Siège social: 7A rue de Turi, L-3378 Livange

Numéro registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg: F1437

Date d'édition: avril 2021

# Le mot du président

L'année 2020 était largement dominée par la pandémie du Coronavirus et la COPAS et ses membres n'y ont évidemment pas échappé. Le secteur des aides et de soins ayant été l'un des plus touchés par cette crise sanitaire, la COPAS et ses membres ont dû se battre à différents niveaux.

Ainsi, les institutions pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap ont dû fermer leurs portes lors de la première vague en mars et les clients des réseaux d'aides et de soins à domicile ont vu leur nombre de passages diminuer. Cette situation était extrêmement difficile à supporter non seulement pour les personnes soignées, mais également pour le personnel sur le terrain.

Par ailleurs, les membres de la COPAS ont été confrontés à de nombreux défis logistiques liés aussi bien à un manque d'équipement de matériel de protection qu'à la gestion du personnel qui risquait à tout moment de faire défaut.

Impliquée dès le départ dans les travaux de la cellule de crise au sein du Ministère de la Santé, la COPAS a pu donner une voix au secteur des aides et de soins dans les différents groupes de travail. Elle a participé à la mise en place des lignes de garde des médecins généralistes dans les maisons de retraite et de soins, à la mise à disposition de médicaments Covid dans les structures d'hébergement afin d'éviter des hospitalisations ou encore à la gestion du stock du matériel de protection.

S'agissant de revendications de longue date de la COPAS, elle se félicite qu'aussi bien les lignes de garde des médecins généralistes que le stockage de médicaments dans les établissements ont été pérennisés ou le seront dans un futur proche. La COPAS a également été appelée à s'associer à l'a.s.b.l. « Groupement des Hôpitaux Aigus » destinée à gérer le stock national de matériel de protection à l'avenir.

Après un léger répit en été, la pandémie a repris les rênes en fin d'année et certaines mesures ont dû être réactivées. Toutefois, forte des expériences et des leçons tirées de la première vague, la COPAS a mis en place un plan avec différentes phases destiné à informer les familles de leurs droits de visite suivant la situation dans les différentes structures.

Parallèlement, la COPAS a organisé dans le secteur la distribution de vouchers de tests «large scale testing», de tests anti-géniques et, à la fin de l'année, coordonné les premières vaccinations du personnel et des résidents de maisons de soins.

Même si la pandémie a mobilisé énormément de forces, la COPAS a pu mener à bien d'autres dossiers.

Les négociations des valeurs monétaires pour 2021 et 2022 ont été particulièrement chronophages. Cet effort a toutefois été couronné d'un succès, à savoir le financement d'un poste d'hygiéniste pour les établissements à séjour continu. Il s'agit d'une revendication de longue date de la COPAS dont la pertinence a été démontrée durant la crise sanitaire. Le conseil d'administration de la COPAS a décidé de mutualiser ce poste et d'en faire profiter tous les membres.

Un autre grand chantier était la négociation de la convention collective qui a finalement abouti au mois de décembre avec un nouveau texte entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les changements concernent notamment la simplification de l'article 9 relatif à l'organisation du temps de travail, le nombre de jours de congé et la valeur du point qui a été adaptée à celle de la CCT FHL.

La convergence des deux conventions collectives est un sujet à la fois délicat et important. Le rapport de Marie-Lise Lair du début de l'année sur la situation dans le secteur de la santé et des soins a souligné une fois de plus les grandes disparités entre les deux conventions à travers des différences sensibles dans la rémunération, notamment de la fonction de l'infirmier, entraînant une concurrence déloyale au détriment du secteur des aides et de soins sur un marché de travail déjà tendu.

La COPAS se félicite d'avoir abordé ce sujet dans le cadre du Gesondheitsdäsch lors duquel elle a obtenu l'engagement des Ministres compétents d'y consacrer un groupe de travail interministériel.

La COPAS attend de pied ferme la réalisation de cette idée, d'autant plus qu'elle a déjà fait les frais de cette problématique en signant le 16 juin 2018 un accord avec le Gouvernement pour mettre fin à la grève dans le secteur. Alors que les prestataires ont respecté leurs engagements dès le mois de juillet 2018, il a fallu attendre la fin de 2020 pour voir enfin l'État proposer une solution concrète aux problèmes de la compensation des coûts supplémentaires de l'ancien personnel FHL.

**Marc Fischbach**



# Qui sommes nous?

## 1. Historique

En 1996, dans le cadre des discussions relatives à l'introduction d'une assurance dépendance au Grand-Duché de Luxembourg, différents prestataires ont soulevé l'opportunité de créer une association ou groupement professionnel des prestataires chargé de négocier avec le futur organisme gestionnaire de l'assurance dépendance.

Le 6 juin 1997, lors de son assemblée constituante, la COPAS a vu le jour sous la forme d'une confédération admettant des ententes et des membres individuels à titre de membre ; sa dénomination était alors « Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de la prévention, d'aides et de soins aux personnes dépendantes ». Un conseil d'administration a été mis en place et un premier président élu.

En 1998, les premières négociations avec l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) ont été engagées sous la conduite de trois personnes détachées des membres fondateurs en vue de la détermination des tarifs de l'assurance dépendance applicables au 1<sup>er</sup> janvier 1999. Jusque-là, la COPAS ne disposait pas de personnel.

En décembre 1998, puis janvier 1999, une secrétaire-comptable fut embauchée de même que le premier coordinateur de la COPAS. Les premières missions de la confédération ont principalement permis l'accompagnement et l'implémentation sur le terrain des nouvelles modalités relatives à l'introduction d'un droit à l'assurance dépendance.

Dès sa création cependant, les missions de la COPAS ont été plus larges avec notamment son action et sa représentativité dans le cadre des négociations de la convention collective du secteur.

En 2005, les statuts de la COPAS ont été modifiés pour élargir son objet statutaire et le rendre plus concordant avec les diverses missions qu'elle s'est appropriées au-delà du champ de l'assurance dépendance. À cette occasion, la COPAS est devenue la « Confédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins ».

En 2007, soit 10 ans après sa constitution, la COPAS a procédé à une réflexion de fond la conduisant à réaffirmer son caractère de groupement représentatif et à consolider ses actions en faveur de ses membres.

Dès 2009, de nouvelles discussions ont été engagées par les membres du conseil d'administration pour définir des modalités futures et plus efficaces dans l'appui et le soutien à ses membres, et ce, pour l'ensemble des champs et domaines de compétence du secteur.

Lors de nombreuses réunions menées sur plus d'un an, les adhérents et plus particulièrement les administrateurs de la COPAS, se sont penchés sur une réforme de taille touchant notamment les fonctionnements internes. L'enjeu fondamental était de préserver un contact étroit entre les adhérents et la COPAS dont l'activité s'est élargie et approfondie, tout en garantissant la prise en compte des intérêts individuels et sectoriels.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011, cette démarche a abouti à une réorganisation de la COPAS, devenue statutairement une fédération, avec l'adhésion directe de membres individuels et prenant la dénomination de « Fédération COPAS ». L'assemblée générale a créé des départements sectoriels. La nouvelle structure est dirigée par un président neutre qui n'est pas un délégué d'un membre. Le choix s'est porté sur Marc Fischbach qui fut nommé nouveau président lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2012.

## Publications statutaires

Les membres fondateurs de la COPAS furent les suivants :

*Fondation A.P.E.M.H.*

*Association des aveugles a.s.b.l.*

*Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.*

*PASC (Association des prestataires d'inspiration chrétienne actifs dans le domaine des aides et des soins a.s.b.l.)*

*Croix-Rouge luxembourgeoise*

*Entente des gestionnaires des institutions pour personnes âgées a.s.b.l.*

*Fondation Stëftung Mathëllef*

*EHL (Entente des hôpitaux luxembourgeois a.s.b.l.)*

*Fédération luxembourgeoise des services techniques pour le handicap a.s.b.l.*

*Fondation Ligue HMC*

*Fondation Kraizbiere*

*Fondation J.P. Pescatore*

*EGSP - Entente des gestionnaires des structures complémentaires et extrahospitalières en psychiatrie a.s.b.l.*

Les statuts arrêtés lors de l'assemblée constituante furent déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 août 1997 et publiés au Mémorial C – N°647, page 31012 du 20 novembre 1997.

Par la suite, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises :

Assemblée générale du 7 mai 1998, publication au Mémorial C – N°771, page 36999 du 23 octobre 1998 ;

Assemblée générale du 18 novembre 2005, publication au Mémorial C – N°1024, page 49108 du 26 mai 2006, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;

Assemblée générale du 29 avril 2010, publication au Mémorial C – N°1635, page 78437 du 12 août 2010 ;

Assemblée générale du 10 mai 2011, publication au Mémorial C – N°4, page 191 du 2 janvier 2012 ; rectification de la publication publiée au Mémorial C – N°526, page 25223 du 29 février 2012 ;

Assemblée générale du 25 novembre 2011, publication au Mémorial C – N°2, page 89 du 2 janvier 2012, version coordonnée des statuts déposée au RCSL le 29 novembre 2011 ;

Assemblée générale du 30 novembre 2012, publication au Mémorial C – N°3077, page 147655 du 21 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2018, publication au RESA N° 2018\_034, réf. RESA-2018\_034.205 le 13 février 2018.

Le premier règlement d'ordre interne de la COPAS fut approuvé lors de l'assemblée générale du 31 mars 1999. Par la suite, le règlement d'ordre interne a également été modifié à plusieurs reprises :

Assemblée générale du 20 mars 2003 ;  
Assemblée générale du 18 novembre 2005 ;  
Assemblée générale du 10 mai 2011 ;  
Assemblée générale du 29 avril 2015 ;  
Assemblée générale du 19 mai 2017 ;  
Assemblée générale du 14 juin 2019 ;  
Assemblée générale extraordinaire du 11 août 2020.

## 2. Membres

La COPAS représente au total cinquante-quatre membres, la quasi-totalité des prestataires qui offrent au Grand-Duché de Luxembourg des aides et des soins à des personnes âgées, en situation de handicap ou suivies en psychiatrie extrahospitalière, que ce soit en résidence, à domicile ou en centre de jour. Ces prestataires emploient plus de 12.000 salariés.

Au 31 décembre 2020, la COPAS compte les membres suivants :

*Alive plus a.s.b.l.*

*Alysea Luxembourg Les Soins S.A.*

*Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (A.P.E.M.H.) Hébergement et Services, association sans but lucratif*

*Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.*

*Association pour la création de foyers de jeunes a.s.b.l.*

*ATP a.s.b.l.*

*Autisme Luxembourg a.s.b.l.*

*Claire a.s.b.l.*

*Commune de Sanem CIPA, Résidence Op der Waassertrap*

*Croix-Rouge Luxembourgeoise*

*Doheem versuergt a.s.b.l.*

*Elysis a.s.b.l.*

*Etablissement public «Centre hospitalier neuropsychiatrique» (CHNP)*

*Fondation Autisme Luxembourg a.s.b.l.*

*Fondation J.P. Pescatore*

*Fondation Kräizbiere*

*Fondation Les Parcs du Troisième Âge*

*Fondation Lëtzebuurger Blannevereengung*

*Foyer «Eisleker Heem» Lullange a.s.b.l.*

*Gesondheets-Service Lëtzebuerg S.A. (gesund.lu)*

Help a.s.b.l.

Homes pour personnes âgées de la congrégation des franciscaines de la miséricorde

Home-service association sans but lucratif ; Réseau Spécialisé Handicap ; Service d'Aides et de Soins à domicile de l'A.P.E.M.H. - Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés, a.s.b.l.

Hospice civil de la commune de Bertrange

Hospice civil de la Ville de Remich

Hospice civil Echternach

Les Hospices civils de la Ville de Luxembourg

Liewen dobaussen a.s.b.l.

Ligue HMC a.s.b.l.

Ligue luxembourgeoise d'hygiène mentale a.s.b.l.

Maredoc a.s.b.l.

Mathëllef a.s.b.l.

Monplaisir assistance & soins S.à r.l.

Novelia senior services S.A.

Omega 90 a.s.b.l.

Op der Schock a.s.b.l.

OPIS Aides & Soins, S.à r.l.

Päiperleck S.à r.l., Groupe Hein Soparfi

Paramedicus S.A.

Réseau Psy - Psychesch Hëllef Dobaussen a.s.b.l.

Résidence Belle Vallée - Roer Katz a.s.b.l.

Résidence des Ardennes

Servior - Etablissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées»

Sodexo Luxembourg S.A. (pour son logement encadré Riedgen, le Club Senior Strassen et le CIPA Gréngewald)

Sodexo Résidences Services a.s.b.l.

Sodexo Senior Service S.A.

Solucare S.A.

Stëftung Hëllef Doheem

Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort

Syrdall Heem a.s.b.l.

Tricentenaire, Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique, services pour personnes handicapées

Verbandskëscht S.à r.l.

Yolande a.s.b.l.

ZithaSenior S.A.

Par ailleurs, la COPAS compte les membres honoraires suivants :

Asbl Seniors - secteur communal

EGSP (Entente des gestionnaires des structures complémentaires et extrahospitalières en psychiatrie a.s.b.l.)

FHL (anciennement EHL)

PASC (Association des prestataires d'inspiration chrétienne actifs dans le domaine des aides et des soins a.s.b.l.)

## 3. Missions

La COPAS représente les prestataires qui offrent des services aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap, que ce soit à domicile ou en institution, ceci dans le but d'améliorer leur qualité de vie.

Elle soutient activement les intérêts collectifs et individuels de ses membres envers les instances publiques, les syndicats, le monde politique, le grand public et la presse. Elle offre à ses membres une plateforme d'échange et de collaboration qui leur permet de progresser au niveau de leurs prestations et de la gestion responsable de leurs ressources. Elle mène ses démarches de façon constructive, transparente et objective.

Elle est indépendante de tout courant politique, syndical et religieux. Son action s'inspire des valeurs de la justice sociale, de la solidarité, des droits de l'Homme, ainsi que des principes régissant le service public.

## 4. Organisation

### Le président

Les statuts permettent que la COPAS soit présidée par un président neutre, c'est-à-dire une personne qui ne soit pas un délégué d'un membre au sein duquel il assume des responsabilités particulières.

Une des missions qui incombe au président est celle de veiller à maintenir l'union de la fédération et de savoir cerner le dénominateur commun entre les membres, ceci dans une démarche cohérente.

Depuis sa nomination lors de l'assemblée générale du 28 mars 2012, Marc Fischbach préside la COPAS.

### Le conseil d'administration

Conformément à l'article 21 de ses statuts, la fédération est administrée par un *conseil d'administration composé d'au moins 9 administrateurs et au maximum de 25 administrateurs à nommer par l'assemblée générale en fonction des candidatures présentées par les listes ad hoc bloquées(...)*.

*Un administrateur, revêtant d'office la fonction de président du conseil d'administration de la fédération, peut être nommé en surnombre. Sa nomination est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des voix présentes ou représentées. L'article 22 des statuts précise que ne peuvent être nommées administrateur que des personnes physiques.*

À l'assemblée générale du 14 juin 2019, le conseil d'administration a été renouvelé. Ainsi, depuis cette date, et en considération de la nomination de Marc Fischbach à la présidence de la COPAS, le conseil d'administration est composé des administrateurs suivants :

Normi BARNIG	Sonja KONZ
Nico BEMTGEN	Christophe LESUISSE
Pierrette BIVER	Anne MAAS
Alain DICHTER	Catherine MANNARD
Lydie DIEDERICH	Romain MAUER
Jeannot EWALD	Laurent ORIGER
Carine FEDERSPIEL	Michel SIMONIS
Marc FISCHBACH	Fabienne STEFFEN
Frank GANSEN	Corinne THEIS
Catherine GAPENNE	Patrick VANDENBOSCH
Isabelle HEIN	Raoul VINANDY
Patricia HELBACH	Nathalie WAGNER
Benoît HOLZEM	Robert WILDANGER

Au cours de l'année 2020, le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises et en moyenne 21 administrateurs étaient présents ou représentés.

À chaque réunion, le quorum était atteint et le conseil d'administration a donc pu délibérer valablement.



### Le conseil d'administration 2020

Ne sont pas sur la photo: Nico Bemtgen, Pierrette Biver, Lydie Diederich, Corinne Theis, Raoul Vinandy

### Le bureau exécutif

Selon l'article 26 des statuts, la gestion courante de la fédération peut être assurée par un bureau exécutif auquel le conseil d'administration délègue les pouvoirs nécessaires à la gestion courante qui sont fixés par le règlement d'ordre interne. Le bureau exécutif comprend au moins le président, le secrétaire et le trésorier.

Le bureau exécutif se compose des administrateurs suivants :

Marc FISCHBACH, président

Carine FEDERSPIEL, vice-présidente

Pierrette BIVER, secrétaire

Michel SIMONIS, trésorier

Alain DICHTER

Frank GANSEN

Sonja KONZ

Christophe LESUISSE

Anne MAAS

Fabienne STEFFEN

Au cours de l'année 2020, le bureau exécutif s'est réuni à 12 reprises en réunions ordinaires et à 11 reprises en réunions extraordinaires. En moyenne 9 administrateurs étaient présents.

Les missions principales du bureau exécutif sont les suivantes :

- travail conceptuel ;
- mise en place de commissions thématiques ponctuelles chargées par le bureau exécutif pour la préparation d'avis;
- préparation des dossiers/sujets pour le conseil;
- élaboration d'une ou de plusieurs propositions de décisions par question/sujet pour le conseil;
- communication interne via:
  - rapports écrits des réunions du bureau exécutif au conseil d'administration permettant d'assurer une bonne information du conseil des sujets et thèmes traités par la COPAS,
  - rapports des travaux des départements et des commissions thématiques à l'adresse du conseil,
  - information aux membres des prises de position du CA.

Par ailleurs, le bureau exécutif:

- fait le suivi du travail de la cellule administrative,
- exécute les procédures d'engagement du personnel approuvées par le conseil d'administration: description de tâche, publication d'annonce, entretiens de sélection, tests, préparation et signature de contrats,
- exécute le budget ordinaire et extraordinaire,
- mène les concertations au nom de la COPAS avec des personnes ou organismes tiers,
- est tenu de faire rapport au niveau du conseil d'administration de toutes concertations auxquelles il a participé au nom de la COPAS.



#### **Le bureau exécutif 2020**

N'est pas sur la photo: Pierrette Biver

### Les départements sectoriels, les commissions thématiques et les groupes de travail

Selon les statuts arrêtés lors de son assemblée générale du 10 mai 2011, la COPAS est dotée de départements sectoriels correspondant à chaque secteur représenté au sein de la COPAS et de plusieurs commissions thématiques transversales.

#### Les départements sectoriels

Chaque membre COPAS est d'office membre du(des) département(s) en charge du(des) secteur(s) qui le concerne(nt). Le conseil d'administration approuve les membres des diffé-

rents départements sectoriels et désigne leur coordinateur. Les départements sectoriels représentent des plateformes d'information, d'échange et de discussion pour les membres de la COPAS sans pouvoir décisionnel.

Les départements sectoriels de la COPAS sont les suivants: domicile, long séjour, handicap et psychiatrie extrahospitalière.

#### Les commissions thématiques

Les commissions thématiques ont pour mission de préparer des avis pour le bureau exécutif. Elles sont créées et abrogées en fonction des sujets à traiter par le conseil d'administration sur proposition du bureau exécutif.

La composition des commissions thématiques est représentative du secteur concerné pour tout sujet sectoriel, sinon de l'ensemble des membres de la COPAS pour tout sujet transversal.

### Les groupes de travail

Les groupes de travail sont mis en place sur proposition de la cellule administrative chaque fois que le besoin se présente. Le bureau exécutif valide la nomination des personnes mandatées à participer aux groupes de travail selon le sujet spécifique traité. Les réunions sont convoquées par le coordinateur qui est un membre de la cellule administrative. Il gère les dossiers et en assure le secrétariat.

### Les bureaux

Les bureaux de la COPAS se trouvent aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages d'un bâtiment administratif à Livange, 7A rue de Turi.

### Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de la COPAS sont assurés par un budget arrêté par l'assemblée générale, qui est pris en charge par les membres au prorata du nombre de voix de l'assemblée générale amenée à l'approuver.

Pour 2020, le budget arrêté par l'assemblée générale du 25 septembre 2020 s'élevait à 1.028.920 euros pour couvrir les frais de fonctionnement de la COPAS.

### La cellule administrative

Le personnel de la COPAS au 31 décembre 2020 a été le suivant :

Stéphanie HEINTZ, secrétaire de direction, engagée depuis le 2 mai 2001, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Netty KLEIN, secrétaire générale, engagée depuis le 24 août 2015, à durée indéterminée et à temps plein.

Martine EWERARD, chargée de missions au service « prestations », engagée depuis le 15 novembre 2015, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Alexa LEPAGE, chargée de communication, engagée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Laura MUCK, chargée de missions « qualité », engagée depuis le 15 février 2018, à durée indéterminée et à temps plein.

Anne-Sophie OTT, chargée de missions « juridiques », engagée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, à durée indéterminée et à temps partiel (32 heures/semaine).

Yves SCHLOEDER, chargé de missions « finances », engagé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, à durée indéterminée et à temps plein.

Le personnel permanent participe, selon les sujets, aux réunions du bureau exécutif et du conseil d'administration de la COPAS.



Photo: COPAS

### L'équipe des permanents 2020

Martine Ewerard, Laura Muck, Yves Schloeder, Stéphanie Heintz, Netty Klein, Anne-Sophie Ott, Alexa Lepage

## 5. Représentant(s) COPAS au sein d'organes externes

Situation au 31 décembre 2020

Organes	Représentant-e-s COPAS
Commission consultative de l'assurance dépendance (article 387 du CAS)	Carine Federspiel, Netty Klein (membres effectifs) Pierrette Biver, Fabienne Steffen (membres suppléants)
Commission de nomenclature (soins et actes infirmiers)	Pour la COPAS: Pierrette Biver (membre effectif) Robert Wildanger (membre suppléant) Pour l'ANIL: Danielle Meyer (membre effectif) Elisabete Nobrega (membre suppléant)
Commission de nomenclature (soins palliatifs)	Pierrette Biver, Carine Federspiel (membres effectifs) Nadine Medinger, Martine Ewerard (membres suppléants)
Commission de surveillance (article 72 du CAS)	Pierrette Biver, Carine Federspiel, Catherine Gapenne, Christophe Lesuisse, Martine Ewerard
Conseil arbitral des assurances sociales (pour les litiges visés aux articles 72bis et 73 du CAS)	Carine Federspiel, Michel Simonis, Anne-Sophie Ott
Délégation de négociation pour la détermination des valeurs monétaires 2021-2022	Fabienne Steffen (lead), Alain Dichter, Sonja Konz, Patrick Moebius, Laurent Origer, Anouck Van der Zande, Nathalie Wagner, Martine Ewerard, Netty Klein, Yves Schloeder
Commission paritaire ASFT (article 12 de la loi dite ASFT)	Marc Fischbach (membre effectif) Benoît Holzem (membre suppléant) Mandats de l'EGSP: Michel Simonis (membre effectif) Netty Klein (membre suppléant)
Comité de concertation - personnes âgées (article 16 de la loi dite ASFT)	Carine Federspiel
Conseil supérieur des personnes âgées	Netty Klein
Commission paritaire CCT SAS (article 4 de la CCT SAS)	Netty Klein
Délégation de négociation CCT SAS	Michel Simonis, Benoît Holzem, Netty Klein, Anne Sophie-Ott
Comité de pilotage CCT SAS	Michel Simonis, Alain Dichter, Benoît Holzem, Netty Klein, Anne-Sophie Ott
Plateforme handicap de la FEDAS	Martine Ewerard, Alexa Lepage
Groupement des hôpitaux aigus	Marc Fischbach

## Représentant(s) COPAS au sein d'organes externes

Commission nationale pour les programmes des professions de santé	Catherine Gapenne
Commission nationale pour les programmes de l'enseignement secondaire technique, section professions de santé	Tania Thomas (délégué effectif) Netty Klein (délégué suppléant)
Commission de formation aux fonctions d'ASF	Jeannot Ewald, Angela Malerba, Martine Ewerard
Commission de validation des acquis de l'expérience	Audrey Cornelles (membre effectif) Martine Ewerard (membre suppléant)
Comité à la formation professionnelle	Catherine Gapenne
Experts pour l'équipe curriculaire DAP aide-soignant	Pascale Spanier
Plan al «maladies démentielles» - comité de pilotage	Carine Federspiel
Plan national Alcool	Jean-Paul Steinmetz (membre effectif) Alexa Lepage (membre suppléant)
Plan national de prévention de suicide	Marc Ritzen (membre effectif) Alexa Lepage (membre suppléant)
Plan national cancer	Corinne Fornacciari
Plan national antibiotiques	Alexa Lepage
Plateforme luxembourgeoise des soins palliatifs/ fin de vie	Pierrette Biver (membre effectif) Martine Ewerard (membre suppléant)
Plateforme luxembourgeoise de psychiatrie	Martine Ewerard
Agence eSanté - conseil de gérance	Netty Klein
Agence eSanté - commission consultative des aspects éthiques et déontologiques	Anne-Sophie Ott
Agence eSanté - commission consultative	Carine Federspiel (membre effectif) Netty Klein (membre suppléant)
Stratégie nationale eHealth	Carine Federspiel (membre effectif) Netty Klein (membre suppléant)
Conseil supérieur des maladies infectieuses	Carine Federspiel
Comité d'évaluation du projet pilote – service de continuité des soins dans les ESC	Alain Dichter
Gesondheitsdësch - GT1: Complémentarité entre les secteurs hospitalier et extrahospitalier GT2: L'amélioration des relations avec les personnes protégées et les prestataires GT3: Démographie médico-soignante: les leviers pour prévenir une pénurie GT4: La santé par la prévention: vers un changement de paradigme GT5: Recours aux nouvelles technologies dans le domaine de la Santé	Pierrette Biver, Catherine Gapenne, Alain Dichter Valérie Oberlé, Raoul Vinandy Maurizio Eramo, Michèle Halsdorf Carine Federspiel, Stéphanie Conter Carine Federspiel, Pierrette Biver, Netty Klein

# L'année 2020 en un clin d'oeil



Bureau exécutif, conseil d'administration ou assemblée générale:  
toutes les réunions étaient virtuelles à partir du mois de mars



BEX du 15.05.2020



CA du 18.12.2020



AG du 25.9.2020

# Un grand merci



Photos: COPAS

à la Croix-Rouge pour la mise à disposition de ses locaux à Livange pour la distribution de matériel de protection



au Tricentenaire pour la mise à disposition de ses locaux à Bissen pour la distribution de matériel de protection



à HPPA pour la mise à disposition de ses locaux pour la livraison de tests antigéniques



et à la CNS d'avoir détaché Olivier Wolf à la cellule de crise pour soutenir les permanents de la COPAS pendant l'état de crise.



# Principales activités de la COPAS en 2020

## 1. Coronavirus

**26 133**

vouchers pour des tests PCR ont été distribués par la COPAS à ses membres entre avril et décembre



**2 775**

tests rapides antigéniques ont été distribués par la COPAS au mois de décembre

**33**

lois et règlements grand-ducaux ayant un impact sur le secteur ont été pris pendant la première phase de la crise et analysés par la COPAS qui a encore donné son avis sur 3 projets de RGD/lois adoptés pendant la crise



**23**

réunions du GT 1 «maisons et réseaux de soins» de la cellule de crise à laquelle la COPAS a participé ont eu lieu entre le 23.3. et le 20.4



# La gestion de la pandémie en chiffres

**365 000**

gants

**7550**

litres de solution hydroalcoolique



**1 500 400**

masques chirurgicaux

**153 840**

masques FFP2

ont été distribués au secteur entre le 20.3 et le 2.6 sur base d'un recensement effectué quotidiennement du 18.3 au 25.5

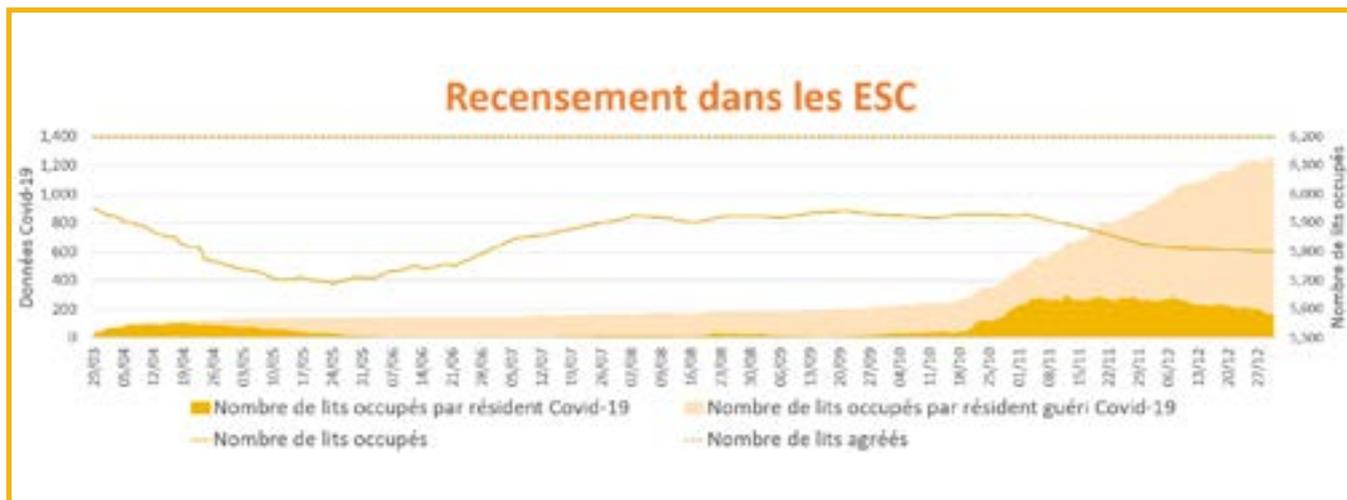


**50**

courriers en lien avec la pandémie ont été envoyés aux instances publiques entre mars et juin

**400**

codes d'accès à la vaccination contre la Covid-19 ont été distribués à du personnel volontaire pour se faire injecter leur première dose le 30 décembre 2020



# La gestion de la pandémie en dates

**12.03.2020**

Interdiction des sorties et visites dans les ESC et ESI

Annonce du Gouvernement de fermer les écoles à partir du 16.03.2020

**16.03.2020**

Déclaration de l'Etat de crise

**18.03.2020**

Premières recommandations du Ministère de la Santé aux gestionnaires

Début du recensement quotidien en besoin de matériel

**19.03.2020**



**20.03.2020**

Introduction des lignes de garde de médecins généralistes dans les ESC

Premières distributions de matériel de protection au Ministère de la Santé

**22.03.2020**

**23.03.2020**

Organisation de formations en hygiène

Première réunion Covid-soins au Ministère de la Santé (23 réunions jusque fin avril)

**26.03.2020**

Mise en place des kits soins palliatifs dans les ESC

Début des recensements quotidiens de données et d'indicateurs

**28.03.2020**

Réserve sanitaire fonctionnelle

Intégration du secteur handicap dans les démarches du Ministère de la Santé

Introduction de l'outil pour  
télé-consultation

Publication du document sur les EPI qui  
règle l'utilisation du matériel selon les  
phases d'approvisionnement

**10.04.2020**



**06.04.2020**

Procédure pour obtenir des  
extracteurs d'O2 au SMA

Demande de 4 nouveaux actes  
infirmiers par la COPAS



Lancement du programme de dépistage  
systématique dans les structures d'hébergement

**08.05.2020**



**20.04.2020**

Elaboration d'un document sur la reprise  
des activités dans le domicile avisé et  
validé par la  
Direction de la Santé

Positionnement COPAS sur le déconfinement  
dans les ESC

**13.07.2020**

**03.06.2020**

Début de l'action de  
dépistage «retour de  
congés des soignants»



Désignation de référents hygiénistes  
dans les structures qui sont les  
personnes de contact pour l'équipe  
tracing de l'inspection sanitaire

**13.11.2020**

**05.08.2020**

Lancement du groupe de travail  
«Logistique de la campagne de  
vaccination Covid-19»

Premières vaccinations de personnel du  
secteur des aides et de soins

**30.12.2020**



## 2. Aides et soins

### Assurance dépendance

#### Convention cadre

Au début de l'année 2020, les échanges ont repris avec la CNS en vue de finaliser le texte de la convention cadre. En raison de l'absence d'évolution sur la question de la problématique FHL et de l'importance de voir entrer en vigueur la convention, les parties ont finalement convenu de traiter la problématique FHL à part. La convention cadre est finalement signée et entre en vigueur le 10 août 2020, jour de sa publication au Mémorial.

Au courant du mois de juin, l'IGSS informe la CNS que certains points de la convention devraient être revus car ils pourraient induire une contrariété avec la loi. La CNS et la COPAS reprennent donc les discussions fin juillet. La COPAS insiste alors pour que la question de la problématique FHL soit réglée dans cet avenant.

Un accord est trouvé en novembre 2020. L'avenant signé a principalement pour objet de régler en partie la problématique FHL suite à l'accord trouvé avec le Gouvernement le 16 juin 2018. La question des salariés qui ne sont pas « au lit du patient » n'est cependant pas encore solutionnée.

Cet avenant introduit également un nouveau formulaire permettant à l'Administration d'Évaluation et de Contrôle (AEC) de vérifier la déclaration d'indisponibilité de l'aidant faite par un prestataire.

#### Gestion des réévaluations

Le système des réévaluations par la plateforme digitale MySecu a été généralisé pour les structures d'hébergement et les réseaux d'aides et de soins. Ceci fût un grand avantage pendant la crise sanitaire au printemps et au-delà lors de la 2<sup>e</sup> vague d'infections.

Non seulement les réévaluations mais également les premières évaluations ont pu être gérées à distance quand la situation sanitaire ne permettait pas les passages des référents de l'AEC dans les structures. Pour le secteur handicap, il a été décidé de ne pas recourir au système MySecu vu que le nombre de cas dans lesquels il aurait pû être appliqué était trop faible.

#### Gestion de la qualité

Le recueil des données dans le cadre des indicateurs qualité par l'AEC a été réalisé comme planifié en janvier et février. La prévalence des escarres, leur type et leur provenance ont été demandés pour la journée du 21 janvier 2020 et la prévalence des chutes pour l'année 2019 a dû être renseignée pour le 3 février 2020.

En parallèle, l'AEC s'est rendue dans les premières institutions pour contrôler la conformité des dossiers de soins et évaluer les démarches entreprises par rapport aux indicateurs « évaluation de la douleur » et « prise de poids ». Les résultats de cette collecte de données ont été intégrés dans le premier rapport biennal sur la qualité. Il aurait dû être présenté par le Ministre de la Sécurité sociale mais la crise sanitaire a interféré et la présentation a été reportée à une date non encore connue à la fin 2020.

La COPAS a cependant pu aviser le document et le groupe de travail a eu un échange avec l'AEC. Les résultats sont présentés d'une façon exhaustive et objective et constitueront une bonne base pour le secteur pour évoluer dans les domaines concernés.

Les prestataires ont reçu individuellement une comparaison de leurs résultats sur les escarres et les chutes avec les résultats nationaux de ces deux indicateurs par catégorie de prestataires.

#### Commission paritaire technique

La commission s'est réunie quatre fois de janvier à juillet 2020. Le mapping des comptes a été revu et adapté en vue des négociations mais malheureusement, le moment venu, la CNS n'a plus voulu tenir compte du travail réalisé en commun. Les fichiers de recensement ont été simplifiés.

La COPAS a présenté une nouvelle méthodologie de calcul de la VM CSS qui a en grande partie été adoptée lors des négociations.

La COPAS a également présenté un outil de contrôle de plausibilité afin de réduire les incertitudes par rapport à ce contrôle qui n'a pas encore eu lieu sur base des changements législatifs entrés en vigueur en 2018. L'introduction des normes de qualification peut avoir un impact financier important pour les prestataires. La CNS en a pris note, mais n'a pas voulu le valider.

En 2019, la CNS avait proposé un questionnaire qualité à destination des prestataires. La Commission Technique Qualité de la COPAS a formulé des remarques et des demandes d'adaptation, qui ont été abordées et acceptées par la CNS. En mai 2020, la CNS a fait parvenir le questionnaire aux prestataires, avec un délai de réponse fixé au 15 septembre. La COPAS n'a eu aucun retour sur les conclusions éventuelles.

### Soins infirmiers

En vue d'obtenir le financement de la gestion des médicaments, le processus de gestion a été établi par un groupe de travail et une enquête a été menée par 4 prestataires dans 17 maisons de soins et CIPA afin de

déterminer la charge de travail y relative. Le processus a été présenté en détail aux Ministères de la Santé, de la Famille et de la Sécurité Sociale et les résultats de l'enquête ont été soumis à la CNS.

En marge des négociations des valeurs monétaires, Servior a réalisé une analyse sur les actes infirmiers prestés dans le cadre des forfaits N801/802 étant donné que ces forfaits devront être adaptés au moment où la nouvelle loi sur la qualité des structures et services pour personnes âgées entrera en vigueur et qu'il n'y aura plus de distinction faite entre les maisons de soins et les CIPA.

Lors de la 2<sup>e</sup> vague d'infections au Sars Cov-2, la COPAS a été interpellée par les hôpitaux et la CNS afin de trouver des pistes pour prendre en charge les patients atteints de la Covid et désengorger les services hospitaliers. Les prestataires ont alors décidé d'élaborer un concept durable d'hospitalisation à domicile avec le soutien d'un consultant expert en la matière et ayant une grande notoriété dans le secteur sanitaire. Le concept présenté par Marie-Lise Lair a été retravaillé par la COPAS en vue de sa présentation aux Ministères de la Santé, de la Famille et de la Sécurité Sociale.

## Continuité des soins dans les ESC

Le 28 septembre 2020, une convention projet pilote portant organisation du service de continuité des soins et de médecine générale dans les structures d'hébergement et de soins pour le remplacement de soirée, de nuit, de fin de semaine et des jours fériés a été signée par la COPAS, les Ministères de la Santé et de la Famille et l'AMMD.

Un accord a en effet été trouvé pour pérenniser le système de lignes de garde mis en place pendant la crise sanitaire. Il avait montré son efficacité pour assurer une prise en charge médicale pendant les heures de fermeture des cabinets médicaux et ainsi réduire les hospitalisations des résidents.

Ce service de remplacement et de garde est organisé par l'AMMD avec la collaboration et l'appui financier de l'État. Il s'agit d'un projet pilote, déployé progressivement, qui s'étendra sur une période de 2 ans, du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2022.

En parallèle, la COPAS et l'AMMD ont revu les contrats types liant les médecins traitants visiteurs et les médecins de garde avec les structures d'hébergement afin de clarifier leurs relations.

## Psychiatrie extra-hospitalière

Négocié par l'EGSP/COPAS en 2017, un poste de qualicien a été financé en 2018 par la CNS pour mener à bien le projet de documentation par le biais de l'installation et l'exploitation d'une solution informatisée de dossier psycho-social en mode software as a service (SaaS). Le financement du poste a été renouvelé pour 2020, sur une base conjointe entre le Ministère de la Santé et la CNS.

En février 2018, le projet a été amorcé avec le recrutement d'un permanent de la COPAS dédié à cette mission. Pour ce faire, les trois associations Liewen Dobaussen, Réseau Psy – Psychesch Hëllef Dobaussen et la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale se sont regroupées autour d'un objectif commun, à savoir la sélection et l'implémentation d'une même solution informatisée de dossier psycho-social. Fin 2019, l'Agence eSanté travaille à une proposition financière et à l'organisation du planning d'intervention pour mener à bien le projet. La CNS et le Ministère de la Santé soutiennent cette démarche et ont renouvelé leur confiance via le financement de la suite du projet en 2020.

Suite à la crise sanitaire, le planning des parties prenantes a été fortement impacté, et le projet qui devait démarrer avec Maincare et l'Agence eSanté, pour la mise en place de la solution Maincare IC et les développements spécifiques nécessaires, n'a pas pu être mis en œuvre au cours de l'année 2020. Le projet est donc prolongé en 2021 et le financement du poste de qualicien a été renouvelé.



Alain Dichter et Carine Federspiel ont signé la convention avec l'AMMD pour la COPAS.

## 3. Santé publique

### Gesondheetsdësch

En novembre 2019, la COPAS a manifesté son vif intérêt à être intégrée aux travaux du Gesondheetsdësch, suite à l'annonce de la réunion du comité quadripartite du 13 novembre 2019. Des représentants ont été nommés pour chaque groupe de travail dans lequel la COPAS était partie prenante.

Les groupes se sont réunis entre juin et juillet, pour rédiger une contribution préliminaire pour chaque thématique. Ces contributions ont été validées par le conseil d'administration puis communiquées au coordinateur du projet. Les ateliers regroupant toutes les parties prenantes ont débuté en septembre 2020 et s'achèveront en 2021.

A la demande de la COPAS, une entrevue a eu lieu le 12 novembre avec les Ministres de la Sécurité sociale et de la Santé. La COPAS souhaitait s'assurer de la prise en considération du secteur extrahospitalier dans les différents groupes de travail et dans l'approche des ministères sur des questions primordiales (pénurie de personnel, hospitalisations à domicile...). La COPAS estime avoir été entendue et prendra part à plusieurs groupes de travail dans lesquels elle pourra faire valoir ses positions.

Sur proposition de la COPAS, le Ministre de la Sécurité sociale a marqué son accord pour créer un groupe de travail qui se penchera sur la convergence des CCT FHL et SAS.

En parallèle, les mêmes ministres ont donné un résumé des feedbacks reçus par les participants concernant les GT 1 à 3 (Complémentarité entre secteurs hospitalier et extrahospitalier / Amélioration des relations avec les personnes protégées et les prestataires / Démographie médico-soignante : leviers pour prévenir une pénurie).

Les prochaines étapes (dont les projets entamés et ceux à l'état de piste, au nombre de 12) ont été abordés.

Quatre projets font l'objet de groupes de travail, mais le détail (composition, plan d'action, timeline...) n'a pas encore été communiqué :

- Création d'un registre digital unique pour les professions de santé
- Promotion des professions de santé
- Élaboration d'une vision de l'écosystème de santé du futur
- Amélioration de la communication avec le patient (piste de projet) .

### e-Health

Le projet de l'élaboration d'une stratégie nationale e-Health a été lancé en automne 2019 avec l'Agence eSanté comme maître d'œuvre. L'objectif était d'intégrer un nouveau chapitre « Santé » dans le plan national Rifkin, et donc d'appliquer la méthodologie d'élaboration du plan Rifkin au secteur de la santé. Plusieurs réunions avec l'ensemble des acteurs du secteur de la santé luxembourgeois ont eu lieu afin de trouver la meilleure façon de procéder mais en février 2020, les réunions des groupes de travail ont été annulées en attendant le lancement des travaux avec l'assistant à la maîtrise d'ouvrage PWC. Finalement, les réunions ont repris en octobre et novembre 2020.

Le premier atelier, en octobre, avait pour objectif de trouver une vision commune. Les trois ateliers suivants ont permis de développer des pistes et des idées, présentées dans une réunion de travail plénière puis lors du GT5 « Recours aux nouvelles technologies dans le domaine de la Santé » du Gesondheetsdësch prévu en janvier 2021, l'objectif final étant de présenter à ce moment les conclusions pour la stratégie nationale en présence de toutes les parties prenantes.

### Plan canicule

Le plan canicule a dû être activé pendant 5 jours en août 2020. Etant donné que la campagne de sensibilisation n'a pas eu lieu comme d'habitude, le nombre de personnes à risque inscrites sur la liste de la Croix-Rouge était restreint mais les réseaux ont pu encadrer leurs clients connus vivant isolés.

### Plate-forme soins palliatifs

La plate-forme s'est réunie en janvier en vue de la mise en place du plan national fin de vie mais la crise sanitaire a empêché la poursuite de cette action.

### Plan national antibiotiques

Un permanent de la COPAS a assisté à une réunion du groupe de travail «sensibilisation et communication» début mars afin de préparer la campagne de sensibilisation menée par le Ministère de la Santé.



Photo: Adobe Stock

## 4. Personnel du secteur

### CCT SAS

Les négociations en vue d'une nouvelle convention collective se sont poursuivies tout au long de l'année même si elles ont dû être interrompues pendant le confinement décrété par le Gouvernement le 13 mars 2020.

En raison de cette interruption, les parties n'ont pas pu aboutir à un accord endéans les délais légaux de sorte que la convention collective a été prolongée d'un commun accord jusqu'au 31 décembre 2020.

Les délégations de négociation sont finalement parvenues à un accord. Un protocole d'accord en vue d'une convention collective 2021-2023 a été signé le 15 décembre 2020.

Les principales modifications apportées à la nouvelle convention collective ont trait à une réduction de la flexibilité du temps de travail et une simplification de l'article 9, une adaptation du point indiciaire à celui de la CCT FHL, un jour de congé supplémentaire récurrent et 2 jours de congés supplémentaires non récurrents pour 2021.

Les parties ont également introduit dans la convention la notion de respect de la déconnexion du salarié pendant son temps de repos et de congé. La convention s'aligne sur l'année calendaire et a été conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.



Michel Simonis lors de la signature pour la COPAS.



# 5. Finances

## Valeurs monétaires assurance dépendance

Les valeurs monétaires pour les quatre secteurs ont été négociées et fixées pour les années 2021 et 2022. Ces tarifs sont basés sur les normes de qualification (RGD du 13 décembre 2017 modifié par le RGD du 18 septembre 2018) et déterminent le coût d'une heure AEV augmentée des frais de déplacement (pour les RAS), de coordination, d'overhead et de frais généraux.

Outre le maintien du financement de certaines fonctions spécifiques (qualiticien, correspondant informatique, data protection officer, gestionnaire de formation continue), la crise sanitaire a révélé le besoin d'un hygiéniste. Même si les revendications de la COPAS n'ont pas toutes été entendues à ce sujet, la CNS a accepté de financer un poste pour le secteur des ESC.

Il a été tenu compte des impacts liés au renouvellement de la CCT SAS.

Lors des négociations, la COPAS a obtenu la valorisation des coûts engendrés par la crise sanitaire et la prise en considération des coûts salariaux des personnes en pré-retraite.

A l'issue des négociations, les valeurs monétaires (indice 100) suivantes ont été arrêtées :

- CSS : 9,59394 EUR
- ESC : 7,42672 EUR
- ESI : 8,19705 EUR
- RAS : 9,89427 EUR

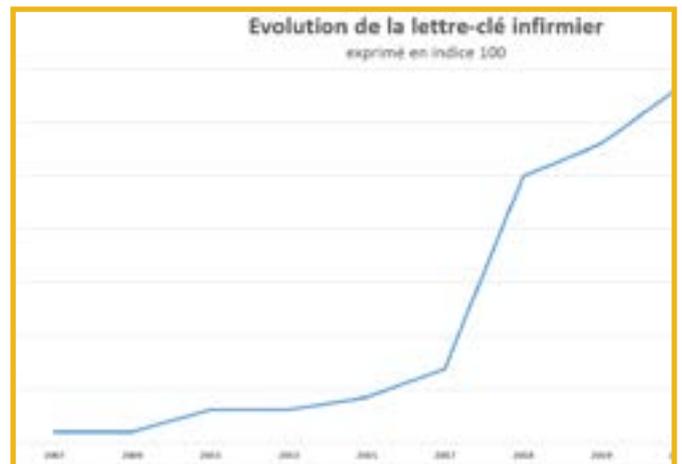
L'évolution des valeurs monétaires 2007 à 2022 se présente comme suit :



Concernant la valeur monétaire pour les CSS, la méthodologie a été adaptée et se base sur le coût d'une heure de garde en groupe car cette activité est plus représentative pour ce type de structure que les AEV puisque la part des AEV dans les CSS est difficilement identifiable depuis la forfaitisation de cet acte.

De plus, il a été tenu compte de la difficulté pour les prestataires d'avoir en moyenne des groupes de quatre bénéficiaires tout au long de l'année.

## Lettre-clé infirmier



La lettre-clé infirmier est déterminée tous les 2 ans et représente le coût de 5 minutes de travail d'un infirmier pour des actes assurance-maladie. La détermination de la lettre-clé se base sur les coûts salariaux des infirmiers ayant presté des actes assurance-maladie augmentés de la quote-part des frais indirects. Toutefois, la hausse maximale acceptée prévue par la loi est plafonnée par l'évolution des salaires et revenus cotisables des assurés actifs et volontaires (article 67 CSS). La valeur de la lettre-clé 2021/2022 progressera de 2,82%, ce qui représente le seuil maximum fixé par l'article 67 CSS. A l'indice 100, cela représente 0,77309 EUR.

Lors de la négociation, la COPAS a déterminé que la valeur de la lettre-clé à l'indice 100 devrait être à 0,82906 EUR, soit une hausse de 10,26 % par rapport à 2019. Cette différence est l'illustration de la problématique structurelle de la lettre-clé au sujet de la limitation légale qui empêche notamment la prise en charge exhaustive des effets de la convention collective et que la COPAS continuera à rappeler aux ministères concernés.

## Lettre-clé soins palliatifs

La lettre-clé spécifique aux soins palliatifs a été introduite à partir de l'exercice 2017. Sa détermination se fait à partir du nombre moyen de minutes requises pour les traitements qui sont prestés par des infirmiers et kinésithérapeutes, ainsi que du nombre de journées potentielles. En 2020, les négociations n'ont pas abouti. La COPAS estime que la hausse de 1,14% proposée par la CNS ne tient pas compte de tous les éléments de la CCT et face au refus de la CNS d'attribuer au moins le seuil autorisé de 2,82%, une procédure de médiation visant à déterminer la valeur de la lettre-clé a été déclenchée et aura lieu en 2021.

## Accord FHL du 16 juin 2018

L'année 2020 a permis de trouver un accord partiel avec la CNS et l'IGSS concernant l'application de l'accord du 16 juin 2018 signé entre le Gouvernement et la COPAS par l'intermédiaire de la convention cadre CNS-COPAS.

Pour rappel, cet accord vise la compensation des prestataires dont une part des salariés a été embauchée sous CCT FHL alors que le secteur est régi par la CCT SAS.

Comme c'était déjà le cas lors des précédentes négociations de la valeur monétaire ESC, les membres de la COPAS sont restés solidaires et n'ont pas intégré ces coûts supplémentaires dans la valeur monétaire 2021/2022.

Courant 2021, la CNS et la COPAS devront trouver un accord sur les modalités permettant de déterminer une valeur monétaire individuelle avec un surplus FHL pour les acteurs concernés en vue de compenser les coûts infligés par cet accord.

La CNS se limitera à compenser exclusivement les coûts supplémentaires liés à l'assurance dépendance. Une fois qu'un accord aura été trouvé sur cette partie, la COPAS rappellera au Gouvernement son engagement de prendre en charge la totalité des coûts supplémentaires conformément à l'accord du 16 juin 2018.

## Tarif W10

Le tarif journalier W10 pour les prestataires du secteur de la psychiatrie extrahospitalière est un tarif non indexé et négocié annuellement. Les négociations débutées en septembre 2020 ont abouti à un tarif de 101,84 EUR pour 250 sites (nombre maximal de sites où interviennent les prestataires) avec un taux de facturation de 93%.

Ce tarif prend en considération les facteurs suivants :

- l'adaptation de la valeur du point indiciaire CCT SAS au 1er janvier 2020 (+2,50%)
- l'effet lié au glissement des carrières du personnel de 3,5 %
- le renouvellement de la CCT SAS 2021
- le financement de 0,5 ETP qualitatif.



## Compensation financière Covid

En mai, la COPAS a demandé au Gouvernement de considérer une compensation du manque à gagner que les prestataires du secteur ont subi indépendamment de leur volonté dans le cadre des dispositions réglementaires prises pendant la crise sanitaire.

Le Gouvernement a fait suite à cette demande en accordant des aides aux réseaux pour les CSS pour la période du 16 mars au 30 juin 2020. Pour les ESC, des aides ont été accordées pour la période du 16 mars au 31 mai 2020. La COPAS a demandé à ce que ces mesures soient prolongées, mais le Gouvernement n'a pas donné de suite.



Photo: Adobe Stock

## 6. Juridique

### Projet de loi n°7524

Projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées: Le 25 mai 2020, la COPAS a communiqué son avis sur ce projet de loi qui va réformer en profondeur le secteur. Cet avis a été publié par la Chambre des Députés le 14 juillet 2020.

Dans cet avis, la COPAS salue notamment la suppression de la distinction entre les centres intégrés pour personnes âgées et les maisons de soins ainsi que le regroupement des services d'aides à domicile et de soins à domicile en une seule activité.

En revanche, la COPAS réprovoque les dispositions rendant toute sous-traitance impossible dans les services d'aides et de soins et dans les centres de jour, ce qui est incompatible avec les réalités pratiques du secteur.

Dans cet avis, la COPAS a analysé en détail toutes les modifications souhaitées par le législateur et notamment au niveau du personnel d'encadrement, des infrastructures, de la qualité des services, du contenu des contrats et du dossier d'agrément.

La COPAS a également communiqué son avis sur le projet de règlement grand-ducal relatif à l'organisation d'une formation psycho-gériatrique de base pour le personnel d'encadrement qui sera pris en exécution de la loi sur la qualité des services pour personnes âgées. Le contenu de la formation n'est, selon la COPAS, pas complet et trop généraliste. Par ailleurs, la COPAS s'interroge sur la possibilité de faire reconnaître des formations déjà données par les prestataires du secteur.

### Projet de loi n°7583

Projet de loi portant modification du Code du travail concernant le dispositif du congé pour raisons familiales: Le 14 mai 2020, la COPAS a communiqué son avis sur ce projet de loi qui avait un fort impact sur le secteur dans la mesure où une pénurie de personnel était à craindre en raison du nombre important d'infections à la Covid-19.

### Projet de loi n°7606

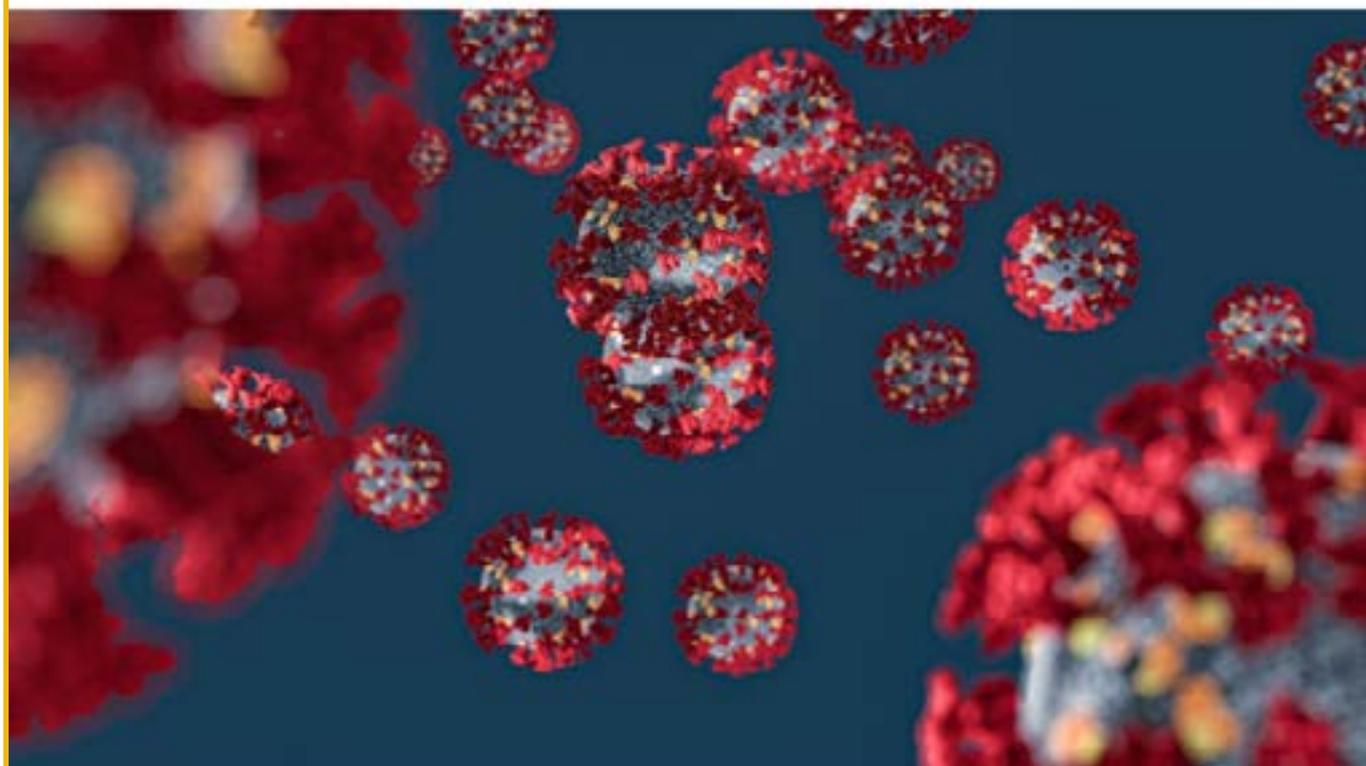
Projet de loi portant introduction d'une série de mesures concernant les personnes physiques dans le cadre de la lutte contre le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) et modifiant 1. La loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments ; 2. La loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments.

Le 12 juin 2020, la COPAS a communiqué son avis sur ce projet de loi. Cet avis a été publié par la Chambre des Députés le 14 juillet 2020. Ce projet prévoyait que les structures d'hébergement et les réseaux de soins transmettent des données relatives aux personnes infectées à la Direction de la Santé.

La COPAS a également fait part de son avis sur les modifications envisagées à la loi de 1975 permettant aux structures d'hébergement de mettre en place des dépôts de médicaments sous la responsabilité d'un pharmacien en charge du dépôt.



Photo: Adobe Stock



## 7. Communication

### Newsletter

Le Coronavirus a largement dominé la communication de la COPAS en 2020. Dès le 16 mars, une newsletter spéciale Covid-19 a été introduite afin d'informer les membres de la COPAS de l'évolution de la situation.

Entre le 16 mars et le 2 avril, elle paraissait quotidiennement. Par la suite, la cadence a diminué à une publication tous les 2 jours pour devenir un peu plus irrégulière au fil de la pandémie. Un dernier numéro spécial a été envoyé le 23 décembre pour annoncer les premières vaccinations contre la Covid-19 dans le secteur.

Depuis le mois d'octobre, les informations relatives à la Covid-19 ont en principe été intégrées dans la newsletter mensuelle de la COPAS. Pas moins de 53 numéros spéciaux ont été consacrés à la pandémie, tandis que la newsletter régulière est uniquement parue 10 fois en 2020.

Le nombre d'abonnés a connu une forte augmentation (+60) et la newsletter spéciale a également été envoyée à des non-membres de la COPAS.



53

numéros spéciaux de la Newsletter ont été envoyés à partir du 16 mars

## Site internet

Un appel d'offres pour la refonte du site internet et extranet avait été lancé en août 2019. L'offre commune des agences Comed et Midori a été retenue et la mise en ligne a été prévue pour mars 2020. La pandémie a entraîné un retard de 3 mois. Le nouveau site se veut mieux structuré et est bilingue français-allemand. Par ailleurs, il est doté d'une version en langage facile dans les 2 langues.

La partie extranet a été intégrée dans le site public de sorte que les utilisateurs connectés ont accès à plus de fichiers dans les catégories respectives. Ceci permet d'avoir les documents extranet et internet au même endroit, catégorisés par sujet.

Parallèlement, la COPAS a rafraîchi son logo pour l'adapter au nouveau site et à l'air du temps.

## Conférences et formations

Le 15 janvier, une conférence sur le nouveau plan comptable à laquelle des spécialistes de Deloitte sont intervenus a attiré 35 participants dans les locaux de la COPAS.

Alors qu'une conférence participative en éthique avec une spécialiste française ainsi qu'une conférence sur la diversité avec une professeure suisse ont dû être reportées à une date ultérieure, une visio-conférence avec le Professeur Dr. Claude Muller du Luxembourg Institute of Health sur le Coronavirus a pu être organisée à courte échéance fin mars et a attiré plus de 80 participants.

La conférence avec Me Christian Jungers sur les nouveautés en droit du travail initialement prévue au mois de mars a finalement eu lieu par visio-conférence en octobre. 25 participants y étaient inscrits.

Des formations sur les recensements CNS en vue des négociations des valeurs monétaires étaient organisées via Zoom au mois de juin et ont attiré 87 participants.

## copas@rt

Depuis 2013, la COPAS organise des expositions de ses membres dans ses salles de réunion à Livange. L'espace Copas@rt vise à donner la parole à travers leurs œuvres à des personnes prises en charge par les membres de la COPAS.

En mars, des tableaux du Léiljer Gaart auraient dû remplacer ceux de l'APEMH installés en 2019. L'arrivée du Coronavirus a empêché cette transition de sorte que les tableaux de l'APEMH ont décoré les murs de la COPAS tout au long de l'année.

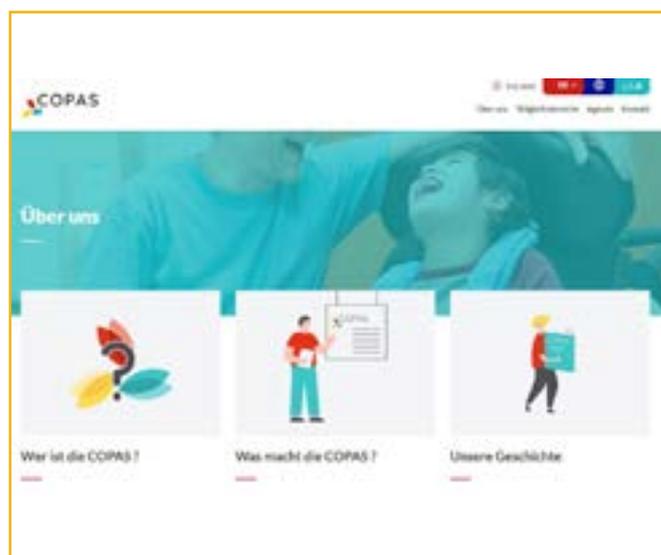
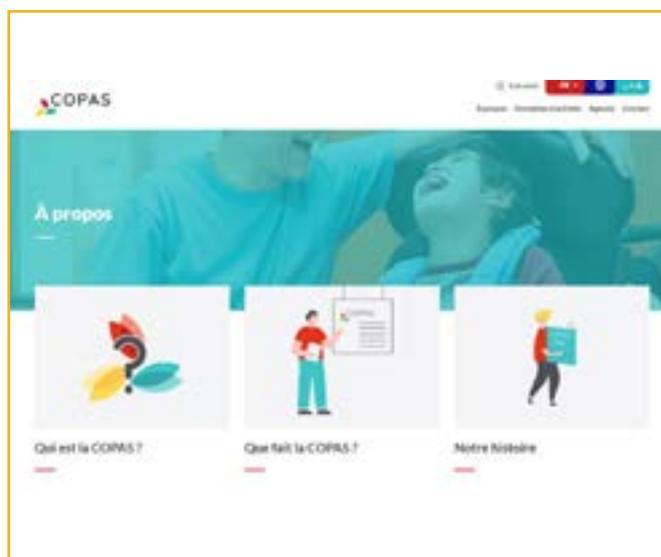
## 8. RSE

### Ethique

La charte éthique de la COPAS signée en 2013 a été retravaillée au mois de juillet 2020 et le texte a été traduit en allemand.

### Diversité

Suite à la signature de la Charte de la diversité Lëtzebuerg en 2019, la COPAS a fait valoir la version en langage facile de son nouveau site internet comme projet de diversité en 2020.



Le nouveau site de la COPAS est en français et allemand - également en version langage facile.

## Le secteur d'aides et de soins a bien géré la crise sanitaire jusqu'à présent

Depuis le début de la pandémie, 313<sup>1</sup> sur 5925 résidents des structures d'hébergement pour personnes âgées étaient atteints de la Covid-19. 68 pensionnaires sont décédés des suites de la maladie. Ces chiffres montrent que le secteur d'aides et de soins a bien géré la crise sanitaire et il continue à le faire grâce aux enseignements tirés de la première phase.

Cette bonne gestion est à la fois due à l'engagement inlassable du personnel des prestataires et à la bonne collaboration dès le début de la crise avec les autorités publiques. En effet, deux représentants de la COPAS ont été intégrés dès le mois de mars dans les travaux de la cellule de crise au Ministère de la Santé, ce qui a nettement facilité et accéléré l'échange des informations.

Plusieurs revendications de longue date de la COPAS ont pu être mises en œuvre pendant la crise et seront pérennisées, permettant une amélioration de la prise en charge des personnes dépendantes en structure d'hébergement.

D'un côté, des kits de médicaments d'urgence ont pu être stockés dans les établissements afin de réduire le nombre d'hospitalisations. Ce dispositif a été prolongé par la loi Covid.

D'un autre côté, les lignes de garde pour médecins généralistes dans les structures d'hébergement ont vu le jour. Une prolongation du système de la continuité des soins avec un projet-pilote de deux ans a été signée par l'AMMD, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Famille et la COPAS et est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Soucieuse de la qualité de la prise en charge, la COPAS se réjouit de ces avancées. Néanmoins, la crise a également montré avec brutalité les faiblesses du secteur qui dépend largement du marché du travail étranger. Toutes les parties prenantes doivent se pencher sur cette problématique qui est également un des sujets de discussion du Gesondheetsdësch.

Malheureusement, le secteur du handicap n'a pas été considéré à sa juste valeur. La COPAS a dû insister longuement pour qu'il soit également intégré dans les démarches liées à la crise. Toutefois, elle est confiante que les autorités publiques ont pris conscience de cette problématique et mettront tout en œuvre pour y pallier à l'avenir.

À ce jour, la COPAS compte 54 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.

---

<sup>1</sup> Chiffres du 09.10.2020



Die Ursachen für den Pflegeheimstrik vor anderthalb Jahren sind noch immer nicht aus der Welt. Diesen Monat soll ein Durchbruch erzielt werden - wird genutzt, damit kein politisches Problem droht

# Ehe die Heimpreise steigen

Im Januar ist der Anstieg der Heimpreise um 1,2 Prozent zu erwarten. Die Preise für die Pflegeheimleistungen werden voraussichtlich weiter ansteigen.



## Nur zehn Altenheim-Bewohner hatten „versteckte Corona-Infektionen“

### LUXEMBURG Zwischenresultat der Massentests liegt vor

Tobias Senzig

Seit Ende April läuft der Massentest der Bewohner Luxemburger Alten- und Pflegeheimen. Am Freitag nahmen die Teams von Gesundheitsdirektor LNS und LH die letzten beiden Häuser unter die Lupe. Ein erstes Ergebnis der entdeckten Infektionen ist offenbar bereits bekannt.

Bei zehn Bewohnern und zehn Mitarbeitern von Luxemburger Pflegeheimen wurde eine „stille Infektion“ mit dem Coronavirus entdeckt.

„Ziemlich großes Vorhaben“  
 Alles in allem war der Massentest ein großes Vorhaben. Die Test-Trümpfe waren aus den unterschiedlichsten Berufen zusammengesetzt – mit dem Personal nahmen Pflegeheim-Mitarbeiter teil, die noch mobil waren, konnten ihre Probe in einem Team gegen eine Corona-Infektion abgeben, ansonsten nahmen Proben von den Bewohnern. Für ein Team eilten komplette Teams nach Hause, um am Freitag freigegeben zu werden.

„Das erste Ziel der Screening-Infektionen ist es, die Infektionen zu entdecken“, sagt die Leiterin der Analyse, die im April begonnen hat. Die Mitarbeiter von LNS, LH und Sanitätswesen sind in den Einrichtungen eingesetzt, um die Ergebnisse zu übertragen.

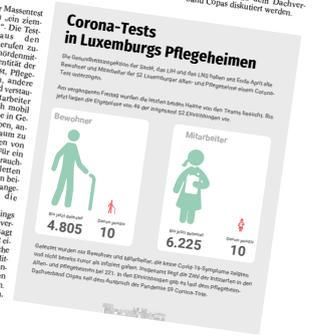
3.1.2020 - d'Land



Text für den Test

4.6.2020 - Tageblatt

13.10.2020 - Luxemburger Wort



LUXEMBURG

2020 - Nr. 123



13.10.2020 - Le Quotidien



30.3.2020 - RTL Journal

## „Niemand spricht mehr über die Altenheim“

### BESUCHSREGELN Angehörige sind in Einrichtungen können von den Bestimmungen abweichen

„Niemand spricht mehr über die Altenheim“, sagt eine Mitarbeiterin. Die Situation ist angespannt, aber es gibt keine Panik. Die Angehörigen sind in den Einrichtungen, aber die Besuche sind eingeschränkt. Die Mitarbeiterinnen sind stolz auf die Arbeit, die sie leisten.

Die Angehörigen sind in den Einrichtungen, aber die Besuche sind eingeschränkt. Die Mitarbeiterinnen sind stolz auf die Arbeit, die sie leisten.

## Besuche bei den Angehörigen: Die Regeln des Familienministeriums

Die Entscheidung, Besuche zu erlauben, ist eine schwierige Aufgabe. Das Familienministerium hat klare Regeln aufgestellt, die sowohl die Sicherheit der Bewohner als auch die Bedürfnisse der Angehörigen berücksichtigen.

Die Entscheidung, Besuche zu erlauben, ist eine schwierige Aufgabe. Das Familienministerium hat klare Regeln aufgestellt, die sowohl die Sicherheit der Bewohner als auch die Bedürfnisse der Angehörigen berücksichtigen.



5.11.2020 - RTL Journal

28.5.2020 - Tageblatt

La COPAS compte 54 membres qui gèrent au Grand-Duché de Luxembourg la quasi-totalité des maisons de soins, des centres intégrés pour personnes âgées, des centres de jour psycho-gériatriques, des structures et services pour personnes en situation de handicap, des institutions actives en matière de psychiatrie extrahospitalière, des réseaux d'aides et de soins à domicile et quelques logements encadrés. Pour aider et accompagner les usagers de leurs structures et services, les membres de la COPAS emploient plus de 12.000 salariés.



